



Litige avec mon auto école

Par **Paolini Veronique**, le **08/01/2018** à **10:16**

Bonjour,

En cherchant des informations sur Internet concernant un problème avec mon auto-école, je suis tombé sur votre site et je me permets donc de vous demander conseils.

J'ai eu une annulation de permis et je dois repasser les 2 épreuves (théorique et pratique)

Je me suis rendue dans une auto-école au mois de septembre 2017, pour m'inscrire, on a convenu d'un forfait code puis par la suite les heures de conduite selon mes besoins.

Je leur ai verser directement le montant, il m'ont fournis un accès en ligne et plus de nouvelles.

Un mois et demi après je retourne car je me sentais prête à passer le code et j'apprends qu'il manque une signature dans mon dossier et qu'il ne l'on donc pas envoyé en préfecture.

Qu'il m'ont laisser un message mais je n'ai jamais rien reçu.

Il me redemande donc des nouvelles photos car maintenant l'inscription en préfecture est électronique.

Je remmène une nouvelle fois tous les papiers, mes nouvelles photos en date du 27/11/2017 et depuis plus aucune nouvelle.

J'appelle régulièrement pour savoir où en est mon inscription en préfecture et on me répond systématiquement qu'avec cette réforme tout prend du temps et qu'on va me recontacter, qu'il faut patienter.

Je ne peux plus patienter, après 6 mois d'attente, Je ne sais plus quoi faire, il ne m'ont donné aucun contrat à mon inscription et ça fait 6 mois que je leur cours derrière et on me dit de patienter, je suis sûre qu'il n'ont pas envoyé ma demande d'inscription en prefecture ou alors ils viennent de le faire suite à mes nombreux appels.

Car je sais que la prefecture prend du temps mais pas 7 semaines !!! Mais comment verifier squ'ils aient bien fait mon inscrtion?

J'ai besoin de mon permis pour le travail, ... est ce qu'il y a un recours possible au moins pour savoir à quelle date ils ont instruit mon dossier en préfecture et ou en est mon dossier, et si il ne sont pas en train de me mener en bateau depuis le début.

Un grand merci par avance.

Véronique Paolini

Par **olivierpaul**, le **19/09/2021** à **19:49**

mon auto école refuse de me présenter à l'exament de conduite , sous prétexte que je refuse

8 heures supplémentaires qu'elle m'oblige de faire .

j'ai 18 ans et demi ,j'ai réalisé mon forfait 20 heures de conduite plus 2 heures sup .

j'ai mon certificat de fin de formation pour conduite supervisée depuis mai 2021 et, 1800 km de conduite avec mon père accompagnateur , mais l'auto école refuse de me donner une date d'examen .